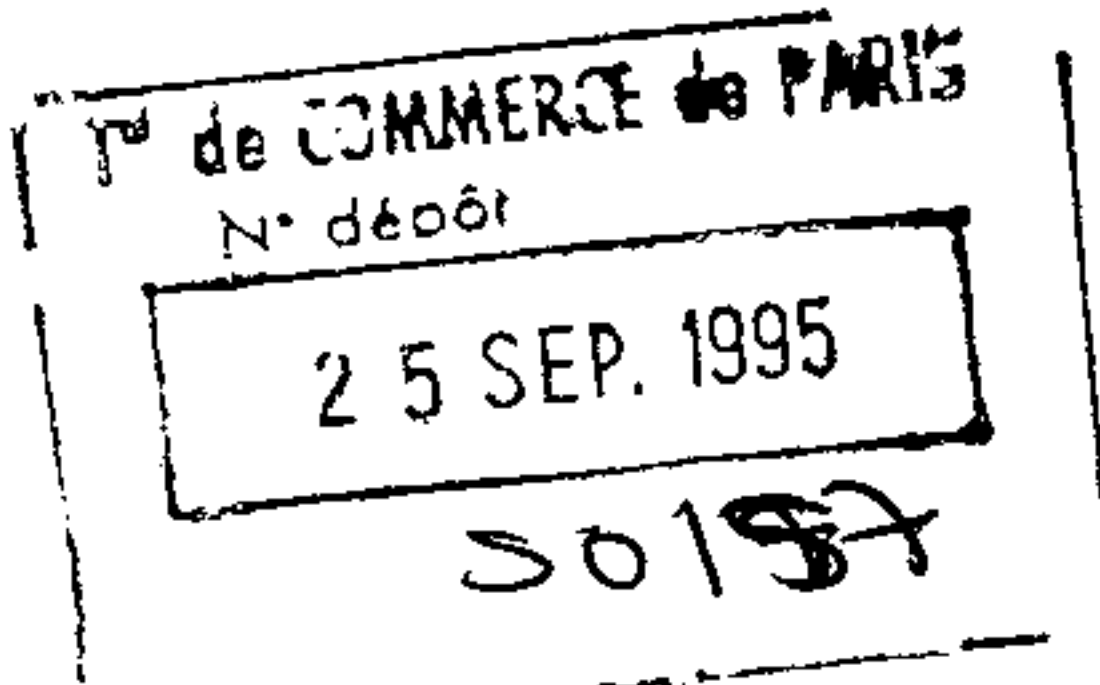




**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 1995**

8343692

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le mardi vingt juin à treize heures trente, les Actionnaires de la Société **ARCHE IMMOBILIER**, Société Anonyme au capital de 8.803.300.- francs entièrement libéré, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à PARIS VIII^e - 18 rue d'Anjou, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, par lettre individuelle en date du 1er juin 1995.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents.

Monsieur Claude SADOUN, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Monsieur Marc SIMON, représentant ARCADE PARTICIPATIONS et la SOCIETE CENTRALE DE CREDIT IMMOBILIER SOCIETE ANONYME DE CREDIT IMMOBILIER, et Monsieur Thierry GUILLEMIN, deux des plus forts actionnaires présents et acceptants, remplissent les fonctions de scrutateur.

Madame Claude LE MEVEL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président communique la feuille de présence aux membres du bureau ; ceux-ci après l'avoir certifiée sincère et véritable, constatent que sont présents 8 actionnaires sur les 9, possédant ensemble 88.032 actions sur les 88.033 composant le capital social.

L'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est déclarée légalement constituée pour délibérer valablement.

Après un échange de vues, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Adrien BELOEUVRE, Commissaire aux comptes titulaire, et celui de Monsieur Gérard UZAN, Commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration et décide de nommer, en remplacement, pour une durée de six exercices :

- Monsieur Maurice PAGE, Commissaire aux comptes titulaire,
demeurant 6 rue des Terres Fortes - 77600 CHANTELOUP
- et
- Monsieur Pascal VAN BERVLIET, Commissaire aux comptes suppléant,
demeurant 207/209 rue Saint Léonard - Résidence St Laurent - Bat C4 - 49000 ANGERS.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de l'An 2000.

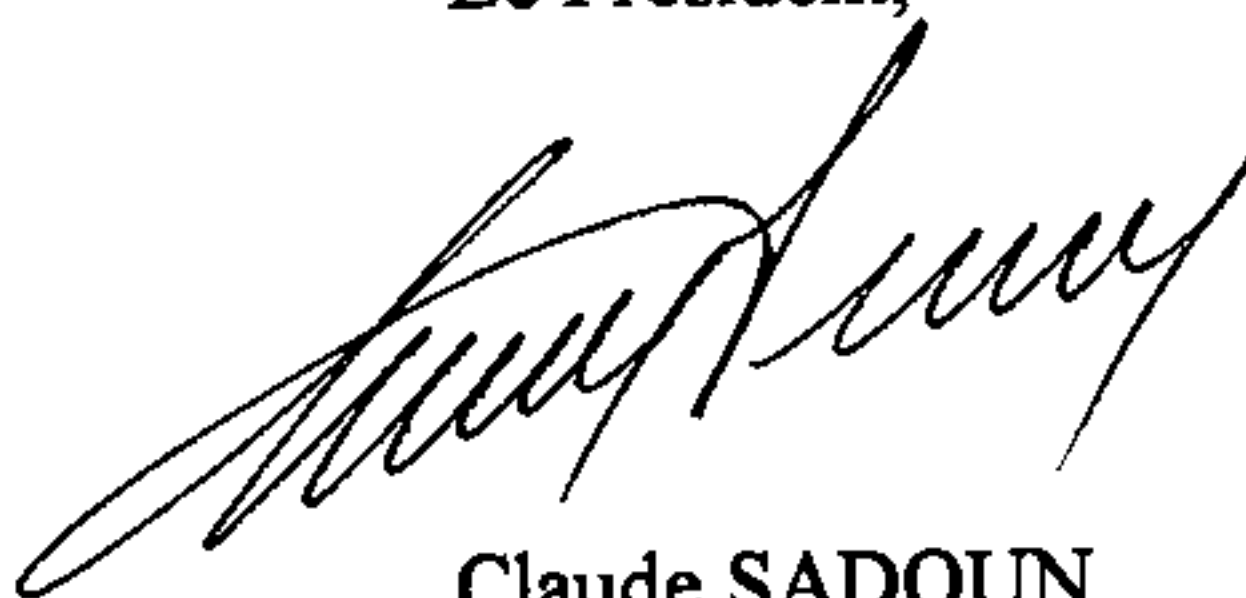
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

certifié conforme,

PARIS, le

28 juillet 1995

Le Président,



Claude SADOUN